

# LE PARCOURS DE PÊCHE



**Tout le parcours est balisé**

**Parcours enfants**

# NOS DÉPOSITAIRES



**CHEZ ROGE**  
11 chemin de Clarabide  
65510 Loudenvielle  
Tél 05 62 99 68 04

**LE MOULIN D'AVAJAN**  
Rte de Peyresourde  
Le Village  
65240 Avajan  
Tél 05 62 99 67 54

**LE PETIT TROQUET**  
St Ouraille  
65590 Bordères Louron  
Tél 06 59 21 17 52

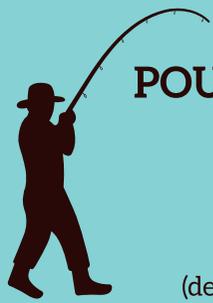
**L'OLIVETTE**  
Rte de Loudenvielle  
65240 Génos  
Tél 05 62 99 64 09

**LUSTOU SPORTS**  
8, Grande Rue  
65240 Arreau  
Tél 05 62 99 64 09

## Dépositaires agréés des permis de pêche

**CAMPING LE HOURGADE AVAJAN**  
Route du Lac  
65240 Avajan  
Tél 05 62 99 69 86

**INTERSPORT**  
3 place Badalans  
65510 Loudenvielle  
Tél 05 62 99 65 22



# POUR NOUS JOINDRE

**SIÈGE SOCIAL**  
Mairie de Loudenvielle

**BUREAUX :**  
2, route du Lac  
(derrière l'accueil du camping)  
65240 AVAJAN

✉ [contact@lagaulelouronnaise.fr](mailto:contact@lagaulelouronnaise.fr)  
🌐 [www.lagaulelouronnaise.fr](http://www.lagaulelouronnaise.fr)



# La NESTE du Louron

Située en plein cœur des Pyrénées Centrales, la Vallée du Louron est un endroit privilégié pour réaliser votre passion pêche dans les meilleures conditions possibles.

Le territoire de l'AAPPMA comprend plus de 40Km de rivières et une dizaine de lacs d'altitude. La priorité de l'AAPPMA est le maintien d'un environnement de qualité et d'une faune piscicole exclusivement autochtone avec aucun lâcher d'alevins en rivière.

Pour satisfaire tous les pêcheurs, des lâchers de truites adultes sont réalisés régulièrement dans la rivière, mais aussi dans les lacs de Génos et d'Avajan.

Ces poissons sont élevés localement dans la pisciculture de l'AAPPMA située à Avajan. La vallée du Louron c'est aussi une vallée dynamique avec de multiples activités et un accueil de qualité.

Création graphique : ... - Gers - Impression : CÔTÉNUMÉRIQUE - Lannemezan - Ne pas jeter sur la voie publique



[www.lagaulelouronnaise.fr](http://www.lagaulelouronnaise.fr)

# LA RÉGLEMENTATION DE LA PÊCHE

Attention pour être en règle vous devez être titulaire des deux documents

Carte personne majeure



Carte locale du Louron pour les plus de 16 ans



Carte fédérale d'adhérent à la gaule Louronnaise et Carte parcours privé du Louron pour les plus de seize ans  
A compter de 2024, le timbre halieutique n'est pas nécessaire pour pêcher sur le territoire de l'AAPPMA et si vous possédez déjà une carte interfédérale ou fédérale d'une autre AAPPMA, la carte fédérale de l'AAPPMA la gaule Louronnaise, vous sera délivrée à un tarif réduit car vous n'aurez pas à repayer la CPM. Petite explication : jusqu'en 2023 l'AAPPMA la Gaule Louronnaise était adhérente à la réciprocité inter-départementale (Club Halieutique).

Pour 2024 le Club Halieutique et la fédération des hautes Pyrénées ont conditionné la poursuite de cette adhésion à l'abandon de la vente de cartes locales la Gaule Louronnaise (cartes journées, semaines, quinzaines, saison).

La vente de ces cartes représente plus de 90% du budget de l'association. C'est grâce à ce financement que nous pouvons réaliser des travaux dans les cours d'eau de protection du milieu aquatique, mais aussi réaliser autant de lâchers de poissons grâce à notre pisciculture.

Le Conseil d'administration a donc décidé de maintenir la vente de ces cartes et de ce fait l'AAPPMA n'a plus accès au Club Halieutique et est devenu AAPPMA Non Réciprocaire.

### Où acheter vos cartes de pêche:

Pour la carte fédérale La Gaule Louronnaise : soit sur le site [cartedepeche.fr](http://cartedepeche.fr), soit chez un de nos détaillants, voir au verso de cette brochure.

Pour la carte parcours privé la Gaule Louronnaise: soit sur le site [lagaulelouronnaise.fr](http://lagaulelouronnaise.fr) soit chez un de nos détaillants, voir au verso de cette brochure

Dans les deux cas préciser si vous avez déjà une carte de pêche interfédérale ou une carte de pêche fédérale dans une autre AAPPMA

# LES DIFFÉRENTES CARTES DU LOURON POUR LES PLUS DE 16 ANS

## CARTE ANNUELLE

ouverte à tous les détenteurs de la carte interfédérale.

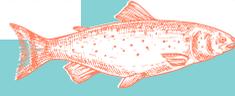
## LES CARTES PÉRIODIQUES

**CARTE JOURNÉE :**  
valable 24h sauf pour l'ouverture de la pêche

**CARTE SEMAINE :**  
valable 7 jours

**CARTE SPÉCIALE OUVRETTURE :**  
valable du samedi au lundi de l'ouverture

**CARTE QUINZAINE :**  
valable 14 jours



# COMMENT OBTENIR LA CARTE DU LOURON PARCOURS PRIVÉ

## CHEZ NOS DÉPOSITAIRES



Voir la liste au verso  
**LES CARTES** sont disponibles sur simple présentation du permis.

## PAR INTERNET



Pour bien préparer votre journée de pêche, vous pouvez payer et imprimer votre carte de pêche du Louron depuis chez vous par internet en toute simplicité et en toute sécurité (transaction sécurisé par PayPal)



- 1 Créer votre compte
- 2 Vous choisissez votre type de carte vous réglez soit :  
- par carte bancaire  
- par Pay pal  
Paiement sécurisé
- 3 Vous imprimez votre carte

[www.lagaulelouronnaise.fr](http://www.lagaulelouronnaise.fr) ou [www.cartes.lagaulelouronnaise.fr](http://www.cartes.lagaulelouronnaise.fr)



# LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

**Article 1<sup>er</sup>** - Le présent règlement délibéré en Assemblée Générale a pour objet de compléter et préciser les règles éditées par les statuts.

**Article 2** - La cotisation prévue par les articles 9 et 19 des statuts est due par tous les membres de l'association se livrant à la pêche dans les cours d'eau. Le montant de cette cotisation est celui qui est proposé chaque année par le Conseil d'Administration. Cette carte est également obligatoire.

**Article 3** - En application de l'article 21 des statuts, l'Association pourra délivrer des permissions journalières, hebdomadaires, à la semaine, à la quinzaine et annuelle, à un prix fixé chaque année par le Conseil d'Administration.

**Article 4** - Toutes infractions au règlement intérieur sera sanctionné par le Garde de Pêche. Le bureau de la Gaule Louronnaise se réserve le droit d'exclure sur le champ le droit de pêche de 1 à 3 ans selon l'infraction.

**Article 5** - Tout pêcheur non titulaire de la carte de parcours privé du LOURON sera verbalisé. Le montant de l'amende est fixé à 100€. Tous pêcheurs non titulaire de la carte sera verbalisable.

**Article 6** - Interdictions : Sont prohibés sur la Neste du Louron, sur les lacs et les affluents :

- Tout acte d'amorçage,
  - La pêche à l'asticot,
  - La pêche avec plus d'une ligne dans les cours d'eau (dans les lacs deux lignes autorisées),
  - La pêche en embarcation est interdite sur les lacs,
  - Il est interdit de pénétrer dans les propriétés (prés ou champs) portant des récoltes pendantes et d'y causer quelque préjudice que ce soit, d'effaroucher les animaux, de détériorer les clôtures, etc.
- Tout pêcheur se verra délivrer une copie du règlement intérieur ainsi qu'un plan des réserves.

**Article 7** - Limitations :

- Taille minima : 20 cm sur la Neste entre Cazaux Debat et le Pont de Prat et lacs d'Avajan et Génos-Loudenvielle
  - Affluents : 18 cm.
  - Nombre de prises : maximum 10 truites par journée de pêche. Maximum 2 de plus de 40 cm
- Plans et réserves au verso.

**Article 8** - Ils reconnaissent formellement que la Gaule Louronnaise est déchargée de toute responsabilité pour tous les incidents ou accidents dont ils seraient les auteurs ou les victimes.

Le fait même d'acquiescer une autorisation de pêche implique, pour les pêcheurs, l'obligation, de respecter intégralement les clauses du présent règlement intérieur et de les accepter.

**Article 9** - Pour des raisons de sécurité, il est rappelé aux pêcheurs qu'il est interdit de stationner sur les berges du lac d'Avajan sous peine d'amende. Merci d'utiliser les parkings.

La surveillance et le contrôle sont assurés par notre garderie assermentée :

## CONSEILS ET RECOMMANDATIONS

- Respectez la propriété d'autrui.
- Fermez les barrières après votre passage par les champs, en respectant les champs et récoltes.
- Garez votre voiture sans gêner la circulation.
- Suivez les sentiers des pêcheurs le long de la rivière.
- Ne jetez pas les objets qui pourraient blesser des personnes ou des animaux.
- Laissez propres les endroits où vous êtes restés avec votre famille.